

MAIRIE de ST-MARTIN-DE-LENNE 12130
Tél/télécopie 05.65.47.45.39

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 août 2010 à 20 h 30 mn

L'an deux mil dix, le vingt sept août, à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PUEL, Maire,

Présents : M. Alain CHEVRIER, premier adjoint,

Mme Jacqueline SALES, deuxième adjointe,

Mrs Hervé BALITRAND, David CANTAGREL, Sébastien CROS, Jean-Michel SIEBERT, Paul-Antoine PERIE, Serge CHEVRIER, Jean-Claude GRANCHETTE

Absent et excusé : Mr Michel DELTOUR.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Jacqueline Sales ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le CR du 4 juin 2010.

REPRISE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2010 - 2011

INFORMATIONS POUR L'AIDE A LA VIE SCOLAIRE

1°) Remplacement de Madame Vasseur comme assistante à la vie scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer Mme Vasseur qui est arrivée au terme de son emploi CAE, qui ne peut plus être renouvelé.

Les conditions d'aide ayant été modifiées (minimum 2 ans d'inscription à la recherche d'emploi), seule la candidature de Mlle Carine CAGNON pouvait être retenue.

Après entente avec le Pôle Emploi de Millau, c'est un CUI (contrat unique d'insertion) qui a été retenu. Celui-ci sera proposé à la signature, à Mlle Cagnon, le lundi 30 août, pour valider son accord.

Un contrat de travail, adapté à ce CUI, concernant la garderie des enfants, la gestion et la régie de la cantine municipale, l'entretien des locaux scolaires et municipaux, etc., sera également proposé à Mlle Cagnon.

Le conseil donne son accord par délibération à M. le Maire, pour valider ces contrats et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires relatives à leurs conclusions.

2°) Nomination d'un nouveau régisseur pour la cantine scolaire

Le poste de régisseur de la cantine est tenu traditionnellement par l'aide à la vie scolaire, il dévolue donc à Mlle Cagnon d'en assurer la gestion.

L'Arrêté municipal N° 3-2010 est proposé au Conseil Municipal qui, après discussions, donne son accord à M. le Maire pour transmettre cet arrêté aux organismes intéressés.

3°) Matériel de ménage

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à effectuer divers achats de matériel de ménage demandé par l'institutrice Mademoiselle Lucile Massol.

CONVENTION AVEC MADAME CHRISTEL PÉGORIER POUR LE RENOUELEMENT DE

L'OPÉRATION « UN FRUIT A LA RECRÉ »

Par souci de simplification de la procédure pour le renouvellement de cette opération, M. le Maire propose une convention entre la commune et Mme Pégorier pour la fourniture une fois par semaine d'un fruit à chaque élève inscrit à l'école de St Martin.

Après discussions, le conseil donne son accord par délibération à M. le Maire, pour valider cette convention et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires relatives à sa conclusion.

CONVENTION AVEC LE RESTAURANT CHEZ ROSE POUR LA CANTINE

La convention avec le restaurant « Chez Rose » pour la confection et la distribution des repas à la cantine scolaire est prolongée d'un an (par tacite reconduction) selon les mêmes conditions que pour l'année 2009/2010, les deux parties ne souhaitant pas changer les termes de cette convention.

AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

SUBVENTION

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'attribution officielle d'une subvention exceptionnelle de l'Etat de 6000 € pour la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal approuve le montant de cette subvention exceptionnelle et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de cette opération.

HYGIÈNE

Pour les établissements recevant du public, nous avons l'obligation de passer un contrat avec un laboratoire d'hygiène alimentaire en vue du contrôle de la légionellose. (arrêté de février 2010). Un devis a été demandé et proposé par le laboratoire Labhya de Flavin, d'autres devis doivent être demandés.

Le résultat de ces démarches sera présenté au Conseil Municipal et aboutira à la signature d'un contrat unique, passé avec le même laboratoire, pour le contrôle sanitaire de la salle des fêtes et de l'école.

TRAVAUX

Le calendrier détaillé d'exécution des travaux est fixé et les réunions de chantier auront lieu les mardis à 9 h 30.

COMMUNICATION

Durant toute la durée des travaux, une plaque avec le logo du Conseil Général et l'intitulé du projet sera placée sur le chantier.

Le conseil donne son accord pour sa commande à une imprimerie de Rodez pour un montant d'environ 28 € HT.

RÉNOVATION ÉCOLE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'attribution officielle de la subvention DGE (dotation globale d'équipement) pour un montant de 82 467 €, soit 33 % du montant total HT des travaux. (montant de la subvention plus élevé par rapport à nos prévisions qui étaient de 20%).

Le conseil municipal approuve le montant de cette DGE et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'aboutissement de cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Chemin du Causse de Lenne :

Il sera demandé verbalement aux usagers de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de limiter la détérioration de ce chemin, notamment en période de dégel.

Pour toute dégradation involontaire, il est souhaité que la Mairie en soit informée le plus rapidement possible, afin qu'elle puisse prendre les mesures conservatoires nécessaires.

Lotissement Laubertinque :

Pour l'aménagement du Laubertinque 2^{ème} tranche, une sortie est prévue côté route de Pierrefiche. Cette sortie peut être envisagée dès à présent pour un accès plus facile l'hiver, surtout en période de neige ou de verglas. Cette proposition du maire fait suite à une demande des habitants du lotissement Laubertinque.

Le conseil municipal autorise le maire à demander des devis aux entreprises locales.

Meublés de tourisme et Chambres d'Hôtes :

Monsieur le Maire et le conseil municipal informent les propriétaires de meublés de tourisme, qu'en application des articles L.324-1-1 et D.324-1-1 du code du tourisme (décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2009), ils ont l'obligation d'effectuer une déclaration en mairie de ces meublés offerts en location à une clientèle de passage. Les imprimés officiels de déclaration sont à retirer en mairie.

De même, en application des articles D324-13, D324-14 et D324-15 (modifié par décret n° 2009-1652 du 23 décembre 2009) les chambres d'hôtes proposées à la location doivent être déclarées en Mairie.

La non déclaration des « Meublés de Tourisme et des Chambres d'Hôtes » expose les propriétaires à des poursuites judiciaires.

Réclamation :

Suite à une réclamation verbale, concernant le bruit lié à la musique, à l'utilisation de mobylettes et le dérangement causé par un chien, le conseil municipal estime que le cas présenté relève d'un problème de relations de voisinage, donc privé. Une réponse sera faite en ce sens avec la proposition d'une entente amiable avec le voisin.

Tarif concession cimetière :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la tarification actuelle pour l'achat d'une concession au cimetière communal est de 91,45 €, tarif en vigueur depuis plus de vingt ans. Pour compenser les dépenses afférentes à l'entretien du cimetière par l'employé communal, le maire propose de réactualiser ce tarif à 150 € (hors frais d'enregistrement) pour une concession de 5 m².

Après examen et délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette nouvelle tarification qui sera appliquée à partir du 1^{er} octobre 2010.

Réunion SIAH :

Dans le compte rendu de cette réunion, il est précisé que des travaux d'entretien des berges, pour faciliter l'écoulement de l'eau, auront lieu en 2011 entre le pont de Lenne et le pont d'Orbis.

Pont de Cabanier :

La question est à nouveau posée de la pose d'un panneau « Aire de pique-nique » demandé par l'association La Flèche. Le conseil municipal donne son accord sous réserve. En effet il convient de se renseigner sur les obligations et les contraintes administratives (notamment sécurité, hygiène, etc.), qu'implique la création d'une aire de pique-nique accessible aux usagers de la route départementale et qui pourrait engendrer des nouvelles charges pour la commune.

De plus, le Conseil Municipal n'envisage pas d'installer un éclairage public au pont de Cabanier (demande effectuée par l'association), les zones habitées dans la commune étant prioritaires.

Causse de Vimenet :

Le conseil municipal est informé que la commune de Vimenet a un projet d'implantation sur le Causse de panneaux photovoltaïques (700 m²). Des renseignements supplémentaires seront demandés pour une extension éventuelle sur une zone limitrophe de notre commune.

Médaille départementale du travail :

Des informations seront demandées au sujet de la délivrance de cette médaille pouvant être éventuellement attribuée au personnel communal.

Travaux :

Suite à des travaux effectués pour l'alimentation électrique de la nouvelle stabulation des Bouysses, une partie de la voirie publique a été détériorée. L'entreprise responsable de ces travaux sera sollicitée pour sa remise en état.

Lotissement Laubertinque :

Côté futur lotissement Laubertinque 2eme tranche, un coffret électrique a été endommagé par la manœuvre d'un camion d'une entreprise de terrassement.

Celle-ci étant identifiée, une demande de réparation lui a été formulée par la Mairie.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 22 octobre 2010.

La Séance est levée à 23h30

Le Maire Roland Puel